

**Monsieur le Président du Conseil général
Département du Rhône
29-31 cours de la Liberté
69483 LYON CEDEX 03**

**Objet : subvention à une association de Givors pour éditer un tract
injurieux**

Monsieur le Président,

Je viens d'apprendre que le Conseil général a versé une subvention de 1000 euros à une association « Faire comme à Givors », ceci à la demande M. Passi conseiller général. Cette attribution date de 2009.

Cette association est présidée par Djamel Saadna, maire-adjoint de Givors.

Cet argent a été utilisé pour publier un tract injurieux et nauséabond contre les conseillers de l'opposition municipale et contre moi-même.

Pour vous faire une idée de l'utilisation de l'argent des contribuables du département par cette association je vous joins copie de ce tract distribué dans les boîtes aux lettres de Givors en novembre 2009.

Il m'est particulièrement pénible de payer mes impôts locaux sachant qu'ils sont utilisés pour m'insulter personnellement ainsi que certains de mes amis.

Pouvez-vous m'indiquer selon quels critères cette subvention a été accordée, quelle a été la motivation de la demande de M. Passi ?

Pouvez-vous me communiquer le double du dossier de demande de subvention de M. Passi ou du président de l'association ?

Avez-vous l'intention de réclamer à cette association le remboursement de cette somme ?

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,
Alain Pelosato
Maire-adjoint honoraire de Givors